



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement

Question écrite n° 89881

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur les remboursements des excédents d'impôts sur les sociétés, mesure prise dans le cadre de la crise financière. Il lui demande si une évaluation de cette mesure a été conduite et, le cas échéant, de lui en transmettre les grandes lignes.

## Texte de la réponse

Le remboursement des excédents d'impôts sur les sociétés est intervenu en 2009. Ce fut l'une des mesures phares des dispositions fiscales prises par le plan de relance pour alléger les contraintes de trésorerie qui pesaient sur les entreprises au plus fort de la crise. Au total en 2009, 6,77 MdEUR ont été injectés sans l'économie au titre de cette mesure. Cela a concerné 37 037 sociétés dont 36 671 PME. Selon une étude de l'assureur crédit Euler Hermes publiée en septembre 2010, les mesures fiscales de relance ont sauvé entre 15 000 et 30 000 entreprises en 2009 et autant en 2010. Cela a eu un impact élevé sur l'emploi, en permettant de sauver 50 000 à 100 000 postes chaque année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89881

**Rubrique :** Impôt sur les sociétés

**Ministère interrogé :** Plan de relance

**Ministère attributaire :** Plan de relance

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10746

**Réponse publiée le :** 16 novembre 2010, page 12498